

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations</b> <b>Séance du 23 septembre 2020</b> Par suite d'une convocation en date du 16 septembre, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 23 septembre à 20h30 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14 <b>Délibération n°D_2020_09_23_17</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Anne-Marie Ceccon à M. Marc Brunier, Mme Emilie Combes à Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Laurent Esteulle à Mme Josiane Masson Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Avis sur le Pacte de gouvernance de la CC Ussets et Rhône**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté inter-préfectoral en date du 10 mars 2020,

**Vu** le Pacte de gouvernance proposé aux Communes par la CC Ussets et Rhône,

**Considérant** que le Pacte de gouvernance de la CC Ussets et Rhône a proposé, en Conseil communautaire du 23 juillet 2020, un Pacte de gouvernance aux Conseillers communautaires et que celui-ci a été notifié aux 26 Communes,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit émettre un avis sur le Pacte de gouvernance avant le 30 septembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du Pacte de gouvernance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **S'ABSTIENT** sur le Pacte de gouvernance proposé par la CC Ussets et Rhône.
- **NOTIFIE** cette délibération à la CC Ussets et Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire <b>25 SEP. 2020</b> Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le : <b>28 SEP. 2020</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 25 septembre 2020 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	--

